

S.E.L.A.S. LVMP

10 mars 2023, transformation sans dissolution

Suite à la déclaration déposée par téléprocédure sur le site internet du ministère de la Justice, considérée comme complète le 9 janvier 2023, et en l'absence d'opposition du garde des Sceaux, ministre de la Justice, dans le délai de deux mois à compter de cette date,

La transformation en société d'exercice libéral par actions simplifiée de la société civile professionnelle « LVMP », titulaire d'un office de commissaire de justice à la résidence de Pessac (Gironde), est devenue définitive.

La dénomination sociale de la société n'est pas modifiée.

Commissaire(s) de justice exerçant au sein de la structure :

Camille LEMOINE, Marie POUGET, Victor VIGNE